

## MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

### COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 octobre 2018

**Conseillers présents** : MM, BROGLIO Nello, Maire, CAPPÀ Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette, MISEROUX Gérard et PILLET Murielle : adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, MASBOU Bernard, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine et De JESUS Jérôme : Conseillers Municipaux.

**Conseillers représentés** : GUERIN René qui en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales a donné pouvoir de voter en son nom à CAPPÀ Jean François.

**Absents excusés** : SANCHEZ Jacqueline, de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline, RAGAUD Christelle, BAUGIER Valérie et BAILLEUL Laëtitia.

Le compte rendu du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) **Attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de demander le concours du Trésorier Principal, Comptable du Trésor, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- 2) **Convention avec les associations non adhérentes à l'OMSLA ou organismes divers extérieurs – Prestations de services – Mise à disposition de personnel communal** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les termes de la convention qui sera à passer avec les associations non adhérentes à l'OMSLA ou organismes divers extérieurs et autorise le Maire à signer ladite convention fixant les modalités de mise à disposition du personnel municipal à l'occasion de manifestations.
- 3) **Convention de mise à disposition de la médiathèque au profit de l'association Gutenberg** : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention réactualisée et approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 4) **Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2018** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 5) **Convention de partenariat dans l'organisation et la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'accueil des enfants de Saint de Cannes, commune de Fréjus, à l'accueil de loisirs sans hébergement mis en place par la commune, avec la mairie de Fréjus.
- 6) **Modification de l'adhésion de la commune au SICTIAM** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification du périmètre de l'adhésion de la commune au SICTIAM et désigne Monsieur MISEROUX en qualité de délégué titulaire et M. MASBOU en qualité de délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SICTIAM.
- 7) **Convention de mise à disposition de la salle de musique au profit de l'association « MUSIQUE PASSION »** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- 8) Convention de mise à disposition de la salle de musique au profit de l'association « Guitare Estérel » :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- 9) Défense extérieure contre l'incendie – Conventions de mise à dispositions de points d'eau :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions et avenants éventuels avec les propriétaires privés concernés.
- 10) Modification de la régie des droits de place et des photocopies :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le rattachement des prestations dans le préambule à la régie des photocopies et droits de place ainsi que la modification des termes du règlement du marché forain.
- 11) Intégration de la médiathèque des Adrets de l'Estérel au sein du réseau MEDIATEM :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés se prononce en faveur de l'intégration de la médiathèque des Adrets au sein du réseau MEDIATEM, approuve la convention tri-partite entre la ville de Saint-Raphaël, la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la commune des Adrets ainsi que l'avenant à cette convention pour la poursuite des actions du réseau en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.
- 12) Mise en place de la deuxième tranche du système de vidéoprotection sur la commune :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de mise en place de cette deuxième tranche et adopte le plan de financement proposé. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- 13) Décision modificative n° 1 – Inscription au budget des subventions d'investissement accordées par le Conseil Départemental le 25 septembre 2018 :** La décision modificative est approuvée à l'unanimité des conseillers municipaux présents et représentés.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le lundi 15 octobre 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 15 octobre 2018

Le Maire :

N. BROGLIO